

grand poitiers

éducation

Laïcité : à Victor-Hugo, les lycéens osent poser toutes les questions

Voile, blasphème, respect de l'autre... Face à la rectrice de l'académie de Poitiers, les lycéens ont questionné les aspects les plus complexes ou polémiques de la laïcité.

On forme des citoyens ici, résume très simplement Frédéric Couturier, proviseur du lycée Victor-Hugo. Pour fêter l'anniversaire de la loi de séparation des Églises et de l'État, plus connue sous le nom de « loi de 1905 », l'établissement a sorti le grand jeu pour une journée banalisée autour de la laïcité, ce mercredi 9 décembre. 32 ateliers, 64 professeurs et agents mobilisés pour plus de 720 élèves de 1^{re} et Terminale. « C'est un projet monté en trois semaines, dans la continuité de l'hommage à Samuel Paty », ajoute le proviseur. « Nous ne l'aurions sans doute pas fait ainsi sans ce traumatisme. » Les enseignants d'histoire-géographie n'ont pas été les seuls à prendre en main le sujet compliqué : ainsi, un professeur de physique a animé l'atelier autour du dessin de presse, tandis que celui sur les faits divers et la laïcité a été pris en charge par un professeur de SES.

Débat avec la rectrice

Chaque élève choisissait deux ateliers auxquels participer dans la matinée. Avec, en point d'orgue, le débat attendu avec la rectrice de l'académie de Poitiers, Bénédicte Robert, en présence de la préfète, Chantal Castelnot. En face, des jeunes prêts au débat, avec l'envie de



Les élèves avaient beaucoup de choses à dire sur la laïcité.

pointer les contradictions dans ce qui leur est enseigné. Point le plus controversé, évoqué dans chaque atelier : le voile, et la question des signes ostentatoires. « En quoi le voile est un signe ostentatoire ? », demande une élève. « Si la laïcité est une liberté, pourquoi une fille ne peut-elle pas être libre de le porter ? Si elle souhaite le porter, pour elle-même, en quoi est-ce du prosélytisme ? » En réponse, le rapport de la commission Stasi, qui a motivé la loi de 2004 sur le port des signes religieux à l'école, et les témoignages prouvant que le voile à l'école a servi à faire

pression sur des jeunes filles. « La laïcité, ce n'est pas interdire de porter le voile », précise Bénédicte Robert, « mais la religion n'a pas sa place à l'école ».

« Pourquoi est-ce que le respect, ce n'est pas pour tout le monde ? »

« On nous dit que pour respecter les autres, il ne faut pas montrer les signes religieux. Alors pourquoi le blasphème,

qui vise à blesser, est autant mis en avant ? Pourquoi est-ce que le respect, ce n'est pas pour tout le monde ? » interroge Marie-Laure dans la salle. Deuxième thème récurrent. Charlie Hebdo revient dans les débats. La rectrice met en avant l'héritage des Lumières et le caractère très français du blasphème et de la caricature. « Pendant l'essentiel de son histoire, la France était sous l'emprise de la religion catholique, et le blasphème a été un outil d'émancipation dans ce contexte », souligne la rectrice. Avant de reconnaître l'importance du respect et de rappeler

que « la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ». À la sortie, Marie-Laure n'est pas convaincue par la réponse. Mais elle dit avoir eu le sentiment d'être écoutée.

« On en a toujours parlé »

Le sujet est vaste, et les élèves auraient aimé en parler plus longuement. « Ce sont des jeunes sensibles à l'injustice, qui ont le sentiment que les élèves de confession musulmane ne font pas l'objet de tout le respect qu'ils méritent », apprécie Bénédicte Robert à la fin des échanges. Les lycéens estiment ne pas avoir de problèmes à aborder ces sujets. « On en a toujours parlé, même si on en parle plus en ce moment », s'accordent Romane, Béatrice et Janelle, avant de retourner préparer une saynète sur la laïcité dans un atelier théâtre. Dans une autre salle, consacrée à la charte de la laïcité, on réclame un meilleur enseignement de l'histoire des religions. « On veut comprendre comment on en est arrivé là ». Là, c'est la situation actuelle, avec son ambiance, ses débats et surtout ses mauvaises nouvelles, qui pèsent sur certains. « Quand est-ce que ça s'arrête ? », finit par lâcher une élève. À cette question-là, personne n'aura de réponse.

Antoine Tamet

Recevez **Ce Coffret Gourmand**

pour seulement **1 euro** de plus

Composition du coffret Gourmand

- * Bloc de Foie gras de Canard du Sud-Ouest - 130 g
- * Confit d'oignon - 40 g
- * Terrine de Campagne aux cèpes - 90 g
- * Harmonie de foie de canard et magret fumé (20% foie gras) - 90 g
- * Terrine de Canard recette à l'ancienne - 90 g
- * Les terrasses de Sainte Quitterie - IGP Comté Tolosan - blanc moelleux - 75 cl
- * Cornet de billes de céréales enrobées au trois chocolats - 80 g
- * 2 Minis dômes guimauve - 4,5 g

Oui, je profite de l'offre spéciale d'abonnement

1 abonnement de 6 mois + **Le Coffret Gourmand**

Reception chez vous du lundi au samedi | 150 parutions + suppléments hebdomadaires

Centre Presse

1 Remplir ce bulletin abonnement

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Email : _____

Tél. : _____

Date de naissance : _____

2 Joindre un chèque bancaire

À l'ordre de La Nouvelle République d'un montant de **184,20 €**

3 Envoyer ce bulletin

Dans une enveloppe non timbrée à l'adresse suivante :

Centre Presse Service Abonnements Libre Réponse 98122 37049 TOURS CEDEX 1

Date et signature _____

*OFFRE RESERVEE AUX NON ABONNES ET NON VALABLE POUR TOUT RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT. OFFRE VALABLE UNIQUEMENT EN FRANCE METROPOLITAINE ET JUSQU'AU 15 JANVIER 2021. Est considérée comme nouvel abonné toute personne physique appartenant à un foyer fiscal qui n'a jamais souscrit d'abonnement à Centre Presse ou qui n'est plus actif depuis plus de 12 (12) mois (abonnement échu non renouvelé et annulation rétroactive). Vous avez un droit de rétractation sans motif dans un délai de 14 jours à compter du jour de réception du journal. Vous devez notifier votre décision en radiocassant à Centre Presse Service Abonnements 232 avenue de Grammont 37442 Tours cedex 1 (le jour de rétractation fourni dans le journal). Remarque : l'abonnement est un contrat à durée déterminée. La restitution du chèque doit être effectuée par Centre Presse. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Monsieur Centre Presse. Les chèques doivent être accompagnés de la somme des cotisations. Centre Presse ne traite pas les chèques de banque. Réception sous 15 semaines. Les chèques indiqués sont valables pour l'édition de Centre Presse du département 86.